



# Metallurgie salaire garanti 2024

Par **Melcitron**, le **07/02/2024** à **10:43**

Bonjour

Quelle est la base de calcul de la garantie conventionnelle individuelle de rémunération 2024 suite a la nouvelle convention collection de la metallurgie?

La rémunération 2023 a prendre en compte pour la comparaison avec celle de 2024 est le salaire de base+certaines primes mais pas les primes d'objectifs (bonus).

Que se passe t'il si sa rémunération 2023 n'atteignait pas le salaire mini 2023, sans son bonus?

le calcul est il donc fait sur un salaire

Ou le calcul doit il être fait a partir du mini légal , peu importe si son salaire de base ne l'atteint pas?

ex. 2023: salaire de base 30 000 € + bonus 3000 (mini légal 33000 €)

salaire 2024 garanti: 30000€ ou 33000€? ce qui n'est pas la même chose.... surtout si son mini légal 2024

garantie de maintien de salaire 2024 = le salaire base perçu 2023 ou bien le salaire mini de son barème 2023?

Merci